



Commune municipale Orvin

Orvin, le 16 septembre 2020

ASSEMBLEE MUNICIPALE MERCREDI 16 SEPTEMBRE, 20H00 HALLE DE GYMNASTIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Président : Patrik Devaux
Secrétaire : Séverine Muresan

Ayants droits : 36

ORDRE DU JOUR :

1. Élection des scrutateurs
2. Présentation et approbation des comptes 2019
3. Renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes pour une période de deux ans (2020 – 2021)
4. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :
 - Etude d'un projet de rénovation de l'école enfantine d'Orvin
 - Mise en place d'un silo à sel à L'Echelette
5. Discuter et approuver le règlement relatif aux bons de garde
6. Discuter et approuver les modifications du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences (CRC) et de la PCi du Jura bernois
7. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement pour le changement du système électronique de gestion des stations de pompage
8. Vote consultatif : Proposition d'installation de caméras de surveillance aux déchetteries ainsi qu'aux abords de l'école primaire
9. Élections
 - a) maire (en remplacement de M. Marc-André Léchet, démissionnaire)
 - b) d'un membre du conseil municipal (en cas d'élection d'un membre en tant que maire)
10. Communications du conseil municipal
11. Divers

Le président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 29 du 14 août 2020 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». La personne n'ayant pas le droit de vote est M. Jean-Claude Lièvre. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

Une modification à l'ordre du jour et dans cet ordre d'idée le président des assemblées cède la parole à M. René Léchet, vice-maire, afin de donner des explications nécessaires quant au report du point 9.

M. René Léchet informe que le conseil municipal demande le retrait du point 9 de l'ordre du jour. Afin d'optimiser la transition et la continuité dans la gouvernance jusqu'aux élections de décembre prochain, le conseil municipal a demandé à M. Marc-André Léchet s'il serait possible, avec le conseil municipal de Reconvilier, de se mettre à disposition de la commune d'Orvin jusqu'à la fin de l'année dans sa fonction actuelle de maire.

Délibérations :

1. Élection des scrutateurs

Une personne est nommée scrutateur : M. Vincent Kern.

L'assemblée compte 36 ayants droits au vote.

2. Présentation et approbation des comptes 2019

Par M. Marc-André Léchet, maire. Il passe en revue tous les postes par dicastère.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 178'960.—. L'exercice 2019 boucle avec un excédent de revenus de CHF 415'163.—.

Ci-après, les investissements prévus en 2019 :

Avant-projet nouvelle école enfantine	CHF	40'281.80
Réfection façade hangar SP	CHF	33'146.70
Remplacement ciblerie tir 300m	CHF	28'141.30
Silo – Stockage de sel	CHF	70'323.65
Conteneurs semi-enterrés Molok	CHF	10'026.20
Compteurs d'eau – Lecture à distance	CHF	116'444.50
Construction nouvelle école enfantine	CHF	1'764.25
Viabilisation route Derrière l'Ecole	CHF	55'870.45
Révision plan d'aménagement local (PAL)	CHF	26'471.05
Traversée de la localité	CHF	7'539.00
Total	CHF	390'008.90

Les comptes annuels 2019 ont été établis selon le modèle comptable MCH2, conformément à l'art. 70 de la loi sur les communes (Co ; RSB 170.11).

Le résultat devrait être présenté équilibré selon les directives cantonales art. 84 et 85 Oco. Pour la présentation de ce soir uniquement et pour des raisons de compréhension, il est renoncé à cette directive.

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée municipale.

Présentation du résultat échelonné selon le MCH2

Compte général		
Excédent de revenus	CHF	415'162.85
Attribution au compte de réserve	CHF -	99'176.25
Résultat compte général	CHF	315'986.60
Financement spéciaux		
FS Eau	CHF -	13'032.30
FS Eaux usées	CHF	73'367.44
FS Déchets	CHF -	5'778.85
FS Tourisme	CHF	4'358.45
Résultat financements spéciaux	CHF	58'914.74
Résultat du compte global	CHF	374'901.34

L'organe de vérification des comptes atteste la conformité et l'exactitude de la comptabilité.

Le conseil municipal ainsi que la commission des finances ont approuvé les comptes de l'exercice 2019 et en recommandent l'acceptation.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, les comptes 2019.

3. Renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes pour une période de deux ans (2020 – 2021)

Par M. Marc-André Léchat.

L'organe de vérification des comptes est l'entreprise Soresa SA, qui est un bon soutien pour la commune et qui a soutenu M. Vincent Kern dans les démarches de son demi bouclement

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes pour une période de deux ans (2020 – 2021).

4. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :

- Etude d'un projet de rénovation de l'école enfantine d'Orvin
- Mise en place d'un silo à sel à l'Echelette

Par M. Marc-André Léchat.

Etude d'un projet de rénovation de l'école enfantine :

Crédit approuvé par l'assemblée municipale le 17 juin 2019	CHF		40'000.00
Dépenses effectives	CHF	-	40'281.80
Dépassement	CHF	-	281.80

Mise en place d'un silo à sel à l'Echelette :

Crédit approuvé par l'assemblée municipale le 17 juin 2019	CHF		100'000.00
Dépenses effectives	CHF	-	86'067.90
Différence	CHF		13'932.10

5. Discuter et approuver le règlement relatif aux bons de garde

La présentation du point est faite par M. Gautier Boder, responsable du dicastère des écoles.

Jusqu'au 31 juillet 2020, la commune payait 20% à l'institution.

Dès le 1^{er} août 2020, la procédure en tant que parent est de saisir la demande sur le site internet KiBon. L'institution doit confirmer que l'enfant est bien là, à quel taux, combien de jours et à ce moment-là une demande doit arriver à la commune avec décision en fonction des critères.

L'institution facturera les frais de prise en charge à la commune via la plateforme KiBon.

Le canton prend en charge 80%.

Les parents qui ont besoin d'une prise en charge subventionnée en garderie chez une famille d'accueil peuvent recevoir des bons de garde de leur commune.

La commune de domicile des parents ainsi que la structure d'accueil doivent être admises dans le système des bons de garde.

Ils doivent justifier qu'ils ont besoin d'une solution d'accueil extrafamiliale.

Le montant des bons est calculé en fonction du revenu, de la fortune et de la taille de la famille.

Nécessitent une prise en charge extrafamiliale les parents ...

- qui exercent une activité lucrative ou recherchent d'emploi
- qui suivent une formation ou un perfectionnement professionnel
- qui participent à un programme d'occupation ou d'insertion
- dont l'aptitude à s'occuper des enfants est durablement limitée pour des raisons de santé.

Le taux d'activité minimal requis se monte à 20% pour une personne élevant seule ses enfants, et à 120% pour les couples.

Le revenu familial déterminant était inférieur à CHF 160'000.— en 2019 (pour une prise en charge à partir du 1^{er} août 2020).

Le document régleme nte l'émission des bons de garde pour la prise en charge extrafamiliale des enfants dans le cadre des prescriptions du droit cantonal.

La commune soutient les parents ou les personnes déte nant l'autorité parentale qui ont besoin d'une solution de garde pour leurs enfants dans une structure extrafamiliale par l'octroi des bons de garde.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire uniquement.

Le conseil municipal inscrit les charges déterminantes chaque année au budget. La commune peut limiter les bons de garde en fonction des moyens à disposition.

Le conseil municipal recommande l'approbation du règlement relatif aux bons de garde avec effet rétroactif au 1^{er} août 2020.

M. Pierre-Yves Aeschlimann demande si l'organisation est à l'échelle cantonale ou communale. Que pense le conseil municipal de ça.

M. Gautier Boder indique que c'est cantonal. Une grande partie administrative se fait par les parents et pour la Commune ça donnera un peu plus de travail.

M. Marc-André Lécho t souligne qu'Orvin est une des dernières communes à faire passer ça. L'avantage extraordinaire des parents est de pouvoir bénéficier d'un accueil parascolaire. Les parents peuvent aller partout dans le canton. La commune avance le 100% et ensuite le canton rembourse les 80% restants.

M. Frédy Villard aimerait savoir ce qu'il se passe si l'assemblée refusait le règlement.

M. Gautier Boder mentionne que la commune ne participerait pas et les parents prendraient en charges les 100%.

L'assemblée accepte sans avis contraire le règlement relatif aux bons de garde.

6. Discuter et approuver les modifications du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences (CRC) et la PCi du Jura bernois

Par M. Stéphan Chopard, responsable du dicastère de l'urbanisme.

Article 2, alinéa 3

Article 15, lettre e

Article 23, alinéa 4

Article 2, But Article 2, alinéa 3

Le Syndicat gère un organe de conduite en cas de catastrophe, au sens de la loi sur la protection de la population et de la protection civile, recouvrant le territoire des communes

affiliées (ci-dessous OCIC JB). Lesdites communes conservent quant à elles chacune un organe de conduite en cas de catastrophe réduit (Maire et/ou responsable de la sécurité publique, un employé communal) pour toute décision de leur compétence propre.

Article 15, l'Assemblée des délégués élit

Article 15, lettre e

Les membres de l'OCIC JB, sur proposition de la commission de gestion.

Article 23, La commission de gestion dirige le syndicat

Article 23, alinéa 4

- a) adopte les cahiers des charges des membres de l'OCIC JB, en fonction des dispositions légales et des directives cantonales en la matière.
- b) veille à l'organisation d'exercices impliquant l'OCIC JB.
- c) propose les membres de l'OCIC JB à l'assemblée des délégués, avec le souci de respecter une certaine représentativité des anciens arrondissements du Jura bernois
- d) contrôle les moyens financiers et le fonctionnement de l'OCIC JB.
- e) établit un rapport annuel des activités de l'OCIC JB à destination de l'Assemblée des délégués.

Le conseil municipal recommande d'accepter la modification des 3 articles du règlement d'organisation du syndicat CRC et la PCi du Jura bernois.

L'assemblée accepte sans avis contraire les modifications du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences (CRC) et de la PCi du Jura bernois.

7. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement pour le changement du système électronique de gestion des stations de pompage

Par M. Stéphane Beney, responsable du dicastère des eaux.

C'est un système qui permet d'acheminer l'eau les pompages de Jorat, le remplissage des réservoirs, la gestion du filtre à Chéfour et le captage à Chéfour.

Le système à 35 ans et les problématiques auxquelles la commune est confrontée aujourd'hui sont que les pièces ne sont plus trouvables.

Le papier millimétré coût CHF 1'000.— par année. Il est quasiment imprimé que pour la commune, une pièce de musée.

Actuellement, la commune est en pourparlers avec trois autres communes afin de faire un achat regroupé pour bénéficier d'un rabais substantiel. D'autre part, il serait bien de créer un seul serveur pour quatre communes afin de se partager les frais de fonctionnement et d'installation.

En discussion avec les autres communes, ça sera plus proche des CHF 120'000.— que des CHF 150'000.—, du moins ce que la commune espère.

Les trois autres communes sont Evilard, Sauge, Péry.

La durée d'un serveur est de maximum 8 ans. Les coûts de maintenance s'élèvent à environ CHF 1'000.— par année. Tous les 8 ans, il faut remettre à jour les logiciels, les serveurs. Le but d'avoir une interconnexion communale est de pouvoir se partager les frais.

L'assemblée accepte sans avis contraire un crédit d'engagement pour le changement du système électronique de gestion des stations de pompage.

8. Vote consultatif : Proposition d'installation de caméras de surveillance aux déchetteries ainsi qu'aux abords de l'école primaire

Par M. Gautier Boder, responsable du dicastère des écoles.

Au niveau des deux déchetteries (Orvin, Les Prés-d'Orvin), la commune a constaté depuis plusieurs mois, une augmentation des déchets illicites.

La quantité des déchets illicites s'élève à 80m³ par année. Ce qui représente environ 3 à 4 heures de temps passé par la voirie pour nettoyer, trier les déchets et rechercher les noms (temps normal 2 heures).

En ce qui concerne l'école, il y aurait ainsi une surveillance des abords de l'école primaire et de l'administration municipale. Cela diminuerait les déprédations autour de l'école (verres cassés, déchets, lecteur badge brûlé, arbres arrachés, etc).

Pour la procédure, un dépôt d'une demande motivée avec description du concept de protection, sauvegarde et archivage des données à la Police cantonale.

Seule la Police cantonale a la compétence de consulter les données (la commune dépose une plainte pénale à la Police pour l'ouverture d'une enquête).

Par contre, les amendes seront encaissées par la Police cantonale.

M. Frédy Villard a deux questions : il aimerait savoir si l'école enfantine n'est pas soumise à ces déprédations ? Et si cette réglementation permettrait donc de punir pénalement les délinquants, le travail des voyers restera surement et il pourrait être facturé d'une manière ou d'une autre ?

M. Gautier Boder souligne que le travail des voyers diminuera parce qu'il y aura moins de préjudices. Dans un premier temps, le conseil souhaite avoir l'avis de l'assemblée et ensuite viendra la question de savoir si l'école enfantine sera également couverte. Une offre a été demandée à un prestataire sur ce genre de caméras et les coûts d'installation fixes s'élèvent à CHF 3'000.— avec un coût récurant de CHF 500.— par mois.

M. Nicolas Aufranc demande s'il y a d'autres communes qui ont fait ce genre d'installation et quelles sont leurs expériences.

M. Gautier Boder n'a pas connaissance mais par contre c'est une démarche à faire.

M. Marc-André Léchoy souligne que la commune de Perrefitte a dû réadapter la lampe de la caméra pour éviter d'avoir trop de problématique sur la protection des données.

Mme Aurore Hofstetter-Tissot aimerait savoir si les caméras sont assez solides.

M. Gautier Boder indique que le matériel est prévu pour ce genre de choses.

M. Frédy Villard se pose la question de savoir qui surveille les caméras.

M. Gautier Boder mentionne que la consultation des données se fera uniquement suite à une plainte pénale à la Police pour l'ouverture d'une enquête. C'est la commune qui déposera une plainte pénale pour savoir qui est venu déposer les déchets illicites. La police amendera ensuite, par mandat de répression, les personnes concernées.

Mme Claire-Lise Aeschlimann signale que les caméras seraient à la charge de la commune, ainsi que l'entretien et c'est la Police qui interviendrait, sur dénonciation ?

M. Marc-André Léchoy indique qu'il n'y aurait aucune influence sur le budget car un crédit de CHF 18'000.— avait été voté pour faire des contrôles dans le village et mettre des amendes. Ce crédit a été utilisé à hauteur de CHF 500.— par mois pour mettre des amendes et CHF 1'000.— pour faire des rondes de surveillance dans le village. Actuellement, les rondes ne se font plus et l'argent serait en partie utilisé pour ces caméras.

M. Andreas Schläpfer demande si les personnes qui mettent des déchets illicites sont externes au village.

M. René Léchoy annonce que c'est souvent aux Prés-d'Orvin. Les personnes qui ont un chalet ou qui en louent un et déposent ces déchets illicites. La commune aimerait intervenir dans ce sens mais cela ne représente pas les 80m³ par année.

M. André Feller souhaite connaître le prix par appareil.

M. Gautier Boder mentionne que le coût pour cette disposition là avec 5 caméras est de CHF 1'827.— d'installation et ensuite par mois un coût récurant de CHF 400.— qui couvrent l'entretien et la sauvegarde des données.

M. Florent Schwab indique que les coûts seraient de moins de CHF 6'000.— pour l'entretien des caméras et aimerait savoir combien coûtent 2 bennes de déchets.

M. René Léchoy informe que le transport est minimum CHF 200.— et ensuite ça se calcule au tonnage. Dans ces déchets, il y a beaucoup de sacs poubelle, de plastique.

M. Pierre-Yves Aeschlimann est septique avec les caméras. La commune a un budget de CHF 18'000.— pour la sécurité, places de parc qui n'a pas été bien utilisé. Une entreprise pas au top ce qui a donné une rupture de contrat et maintenant la commune travaille probablement avec quelqu'un d'autre ou il n'y a plus rien d'ouvert.

M. Marc-André Léchoth signale que depuis la rupture du contrat suite aux prestations remplies de manière incorrecte, les amendes sont établies par Securitas. À noter que c'était une volonté de l'assemblée municipale dans les divers de ne pas continuer avec les rondes de nuit, ce qui a été abandonné. Ce sont certes deux objets différents mais ils sont réunis par un même dénominateur qui s'appelle des incivilités quelles soient en terme de déchets ou en casse Ces gens-là méritent d'être poursuivis. La commune limitera ainsi les déprédations et les dégâts collatéraux.

M. Nicolas Léchoth demande s'il y a une possibilité de récupérer l'argent des amendes.

M. Marc-André Léchoth mentionne que la commune économiserait les frais de recherche.

M. André Feller exprime son mécontentement car en allant contre Jorat il y a des papiers, des cannettes de bière, des verres... par terre.

M. Marc-André Léchoth indique que les agriculteurs se donnent beaucoup de peine en mettant des affiches informatives aux bords de route et il sera toujours difficile de rendre attentifs les automobilistes surtout à ces endroits-là.

M. Nicolas Aufranc indique qu'il faut convaincre l'assemblée municipale avec des chiffres très concrets et propose de mettre des fausses caméras afin de voir l'effet. Il serait aussi bien d'avoir des faits clairs pour savoir si les caméras seront utiles.

M. Marc-André Léchoth souligne que l'idée de ce soir est un vote consultatif pour savoir s'il faut aller de l'avant ou non.

M. René Léchoth informe que dans le canton de Jura, ils ont fait un bilan après une année et effectivement le nombre d'incivilités diminuait. Ça retient cependant les gens.

Vote consultatif : poursuivre les investigations pour aller de l'avant dans ce projet d'installation de caméras de surveillance aux endroits opportuns avec 33 avis favorables, sans avis contraire.

9. Élections

a) maire (en remplacement de M. Marc-André Léchoth, démissionnaire)

b) d'un membre du conseil municipal (en cas d'élection d'un membre en tant que maire)

Ce point est reporté à l'assemblée du 8 décembre 2020.

M. Marc-André Léchoth informe qu'en raison du COVID-19 et afin de respecter les directives, l'assemblée se déroulera dans la salle Sport Tutto à Macolin.

M. Patrik Devaux souligne que la salle peut accueillir en temps normal 3'000 personnes et il y aura un service de transport pour s'y rendre.

10. Communications du conseil municipal

M. René Léchoth informe qu'il a été demandé durant une assemblée municipale quelles seraient les retombées auprès des habitants pour une extinction de l'éclairage public. Ça a été mis en place dans les quartiers Longchamps et La Marchande. Les retours que la commune a reçus sont extrêmement négatifs et seules 2 réponses allaient dans le bon sens. Il a été amené de discuter avec le conseil afin de savoir s'il faut continuer cet exercice. Il est important de savoir que l'extinction de quartier engendre des coûts. Chaque lampadaire doit être déprogrammé et débranché et ensuite à la fin de l'essai il faut que le fournisseur revienne reprogrammer. Le conseil municipal a décidé sur la base des retours de ne pas continuer les essais dans d'autre quartier.

M. Marc-André Léchoth rend attentif l'assemblée que le Président des assemblées fait sa 50^e assemblée ce soir.

M. René Léchoth met un terme pour la fin de l'année au mandat du conseil municipal. Il a commencé en cours de législature et terminera en fin de législature.

M. Marc-André Léchoth mentionne que l'importance du conseil municipal est les obligations qui découlent de cette responsabilité et qui sont de plus en plus importantes. Les gens veulent de moins en moins prendre ce genre de responsabilité par obligation professionnelle ou par manque d'envie. Beaucoup de choses ont été faites ces 15 dernières années, à l'avantage du village et des citoyens. Durant ces 6 dernières années, la commune a beaucoup investi. Ces investissements seront sur une planification d'amortissement à long terme. Les citoyens qui s'investiront par la suite dans le conseil municipal devront le faire non pas pour être élus mais principalement parce qu'ils ont envie de mettre un certain nombre de compétences au service de la collectivité. Le conseil a liquidé en début d'année un dossier datant d'une votation de l'assemblée municipale de 1993.

11. Divers

M. Frédy Villard souligne qu'il faudrait, si l'occasion se présente, envisager de passer à un éclairage sur demande. Si quelqu'un passe vers un lampadaire alors automatiquement ça s'allume et après ça s'éteint.

M. René Léchoth informe qu'il est prévu de le faire le long de la route principale. Cette installation représente un coût important.

M. Pierre-Yves Aeschlimann mentionne que la programmation de l'extinction de l'éclairage a été mal faite. Elle aurait dû se faire de 00h00 à 04h00-04h45 mais pas le soir à 20h00-21h00. Forcément que tout le monde voulait réclamer. Le deuxième jour de l'extinction, un hibou a volé dans le village entre l'église et la place du village. Il est néanmoins surpris de la décision prise du conseil municipal car les villages avoisinants se sont mis à l'extinction afin de pouvoir faire revivre les animaux de nuit.

M. René Léchoth souligne qu'il faudra se mettre d'accord sur une autre programmation afin de satisfaire plus de personnes.

M. Florent Schwab propose de refaire un essai en changeant les horaires d'extinction.

M. Frédy Villard fait une suggestion en mentionnant qu'il faudrait faire 2 variantes, une de 00h00 à 04h00 et l'autre de 23h00 à 05h00.

Mme Corinne Jeandrevin trouve qu'il serait bien de mettre l'écologie en avant pour notre avenir.

M. André Feller a remarqué qu'il y a encore 4 moloks à L'Echelette et aimerait savoir s'ils sont en trop ou s'ils seront posés prochainement.

M. René Léchet signale que la petite place du village en accueillera un. Un était prévu aux Oeuches avec quelques soucis d'obtention du permis de construire et un accord a été trouvé avec le Foyer Les Roches qui a accepté de mettre un emplacement à disposition au terme des travaux d'appartements protégés.

M. André Feller trouve que la Police devrait faire des contrôles entre 06h00 et 07h00 parce qu'il y a toujours un conducteur qui fait du bruit infernal jusqu'au terrain de football.

M. André Feller remercie le personnel de la commune pour l'organisation impeccable lors du confinement et il souhaite bon vent à M. Marc-André Léchet.

M. Pierre-Yves Aeschlimann informe que le travail du conseil municipal est établi à 99% et que c'est une équipe fantastique.

M. Daniel Boder a remarqué que depuis qu'il y a le giratoire, il y a pas mal de voitures d'Evilard et de Macolin qui descendent sur Soleure. Les élus cantonaux ont rédigé une demande à la Confédération afin de maintenir ce giratoire. Il demande si la commune devrait aussi faire de même en rédigeant une lettre ou si ça a déjà été fait car ça décharge la circulation au village.

M. Mac-André Léchet confirme que ça a déjà été fait.

M. Florent Schwab propose, s'il est possible, de créer dans un avenir une réelle déchetterie en augmentant la quantité pour les cartons et le papier en y installant une benne.

M. René Léchet mentionne qu'il est prévu dans la prochaine commission des travaux publics de discuter des coûts d'acquisition pour une benne afin de compacter le carton. Cela implique une modification de l'organisation de l'exploitation à la déchetterie. À voir aussi avec le papier mais cela demande une étude.

Mme Aurore Hofstetter-Tissot demande s'il n'y avait pas un moyen d'augmenter le nombre de ramassage durant l'année.

M. René Léchet signale qu'il est possible de faire la demande auprès de Celtor.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 22h00.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le président des assemblées

La secrétaire des assemblées

Patrik Devaux

Séverine Muresan